

# Inscriptions

L'inscription est impérative avant toute pratique, qu'elle soit en formation non notée ou en formation notée (UE libre/UECF).

## Cas de l'UE libre:

RAPPEL: L'UE libre est ouverte sur les semestres 2,3, 4 et 5 du cycle licence à l'ensemble des étudiants de l'UPPA (sauf IUT et cas particuliers).

**Il est impératif de se pré inscrire (en septembre pour le semestre impair et en janvier pour le semestre pair) d'abord via le logiciel d'inscription sur le web et ensuite de passer à la permanence du SUAPS pour valider ton inscription.**

**ATTENTION: nombre de places limité, pas de débutant au semestre pair**

Il est tout à fait possible (et même recommandé) de poursuivre une pratique dans la même activité d'un semestre à l'autre, que ce soit en noté (UE libre/UECF) ou en non noté.

Bien entendu, vous pouvez aussi changer.

## Campus de Pau



**INSCRIPTIONS A PARTIR DU 10 JANVIER 2018**

**POUR LES UE LIBRE: PREINSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA LA PLATEFORME WEB A PARTIR DU 11 JANVIER 2018 (à partir de 7h)**

## Horaires

Du 10 janvier 2018 de 9h30 à 15h45 au 19 janvier 2018 en continu en salle 9 (rez-de-chaussée) de l'UFR des sciences.

Et ensuite, de 11h à 14h du mardi au jeudi au SUAPS (maison de l'étudiant)

## Campus de la Côte Basque:

# Début des cours à partir du lundi 24 septembre 2018

## \_ PORTES OUVERTES salle de musculation et espace forme du 17 au 21 septembre pour tous \_

INSCRIPTIONS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DE BUREAU

CAMPUS DE LA NIVE : lundi \_ jeudi \_ vendredi de 9h à 12h45 et de 13h30 à 16h \_ le mercredi de 9h à 12h45

« **INSCRIPTIONS LES 2018 POUR LA PRATIQUE PERSONNELLE ET / OU UECF/ SPORT NOTE, 11 et 12 septembre 2018 de 10h à 18h30 en continu dans votre bureau SUAPS**

« **POUR LES UE LIBRE: Pour les étudiants du S2 au S 5 PRE-INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA LA PLATEFORME WEB du 10 au 23 septembre 2018. Attention Dorénavant se rendre directement à l'activité.**

« **Pour les étudiants en S1 de DROIT et de STAPS Anglet, il est possible de choisir une OPTION obligatoire . Inscription en présentiel durant les permanences des 10, 11 et 12 septembre 2018**

## Sur Anglet Montaury: BUREAU A LA BIBLIOTHEQUE

INSCRIPTIONS EN DE 10h à 18h30 EN CONTINU POUR LES PRATIQUES EN OPTION S1 / UECF/SPORT NOTE/ET/OU FORMATION PERSONNELLE **LES 10, 11 et 12 septembre 2018**

\* UNE PERMANENCE DU SUAPS EST ASSUREE TOUS LES MARDI DE 9h à 16h45 POUR LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES / SORTIES PLEIN AIR et RENSEIGNEMENTS

## CAMPUS DE LA COTE BASQUE:

Il est possible de payer son PACK SPORT de 25 € pour les étudiants et 50 € pour les personnels par carte bancaire !!

### Modes de paiement Campus Côte Basque

- \* Carte bancaire
- \* Chèque à l'ordre du régisseur de recettes SUAPS Bayonne
- \* Espèces

## Campus de Tarbes

🔔 **INSCRIPTIONS LE 18 JANVIER 2018 de 12h30 à 16h (DATE A CONFIRMER)**

Réunion d'information

## Campus de Mont de Marsan

🔔 **DEBUT DES INSCRIPTIONS LE 4 SEPTEMBRE 2017**

## Information

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les pratiques non compétitives. En revanche, nous te conseillons vivement de faire un bilan avant toute pratique (SUMPPS ou médecin personnel). Pour les pratiques de compétitions dans le cadre de l'ASUPPA, il reste bien entendu obligatoire.

Tous les cours sont encadrés et se déroulent dans des installations municipales ou de l'UPPA.

Une permanence est tenue à la Maison De l'Etudiant de Pau (MDE) du lundi au vendredi de 11h à 14h pour:

- \* tous les renseignements

- \* la délivrance des cartes (carte sports, carte du personnel)
- \* les inscriptions pour les activités de plein-air
- \* les réservations pour le squash, la pelote

**N'hésitez pas à venir nous voir...**

## Combien d'activités peux-tu choisir ?

Tu peux choisir jusqu'à 2 activités + 1 activité de pleine nature "nécessitant une inscription à la sortie" par semestre.

On entend par activité de pleine nature "nécessitant une inscription à la sortie":

- \* les randonnées pédestres et raquettes
- \* le ski jeudi après-midi et samedi
- \* le surf (départ de Pau)
- \* l'escalade falaise le samedi (Pau)
- \* le kayak le week-end
- \* les stages surf

## Quelle forme de pratique choisir ? Redevances.

### La formation non notée

Etudiants et personnels de l'UPPA ont la possibilité de pratiquer, au niveau découverte, entretien ou perfectionnement, de nombreuses activités au choix (liste complète des activités disponible à la permanence de la Maison De l'Etudiant à Pau ou au campus de la Nive à Bayonne).

Tu devras t'acquitter de la redevance sport qui est de 35 euros si tu es étudiant (hors UE libre) et de 50 euros pour le personnel. Une carte sports, disponible uniquement à la permanence des sports, te sera délivrée après avoir attesté de ton statut d'étudiant de l'UPPA (carte d'étudiant) ou personnel de l'UPPA et réglé la somme correspondante (par chèque ou espèces).

### La formation notée (UE/UECF)

Tu peux prendre une activité en UE (pratique notée dans le cadre des options libres du LMD). Ce choix peut t'apporter, en fonction de ton cursus:

- \* deux crédits ECTS et un certain nombre de points au-dessus de la moyenne par semestre pour l'UE libre sports.

RAPPEL: L'UE libre est ouverte sur les semestres 2,3, 4 et 5 du cycle licence à l'ensemble des étudiants de l'UPPA (sauf IUT et cas particuliers).

- \* ou des points bonus (la moitié des points au dessus de la moyenne) pour l'Unité d'Enseignement Complémentaire Facultative (UECF)

## Redevance et pack annuels (voir tarifs ci-contre):

- \* Pour une inscription en formation non notée ou UECF, il faut s'acquitter de la redevance SUAPS annuelle de 35€.
- \* Pour une inscription en UEL il est possible de choisir l'UE+ en s'acquittant de la redevance SUAPS de 35€. Cette redevance est un forfait annuel donnant droit à la location de matériel, aux déplacements organisés par le SUAPS, à l'adhésion à l'ASUPPA, à la licence FFSU et sorties nature. L'UE+ est obligatoire à partir du 2ème créneau hebdomadaire de pratique ou d'une 2ème activité.

ATTENTION: Dates limites d'acquittement de la redevance UE+: le 20 octobre 2017 pour le semestre impair et le 16 février 2018 pour le semestre pair

- \* Pour le personnel de l'UPPA: redevance annuelle de 50€.

### **Plus d'informations sur la charte des examens**

ATTENTION!

Toutes les Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) ne sont pas ouvertes à une pratique notée. Le choix de prendre une APSA en pratique notée doit être réfléchi. Tu t'engages à suivre les cours dispensés dans l'activité choisie. De plus, c'est un élément qui peut conditionner ton futur parcours étudiant et ton futur métier.

Les informations seront disponibles à la permanence du service des sports (Maison De l'Etudiant) (Pau) et au SUAPS pour Bayonne.

**Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter:**

**Bayonne 05 59 57 41 08**

**Pau et Tarbes 05 59 40 70 96 / 97**

## Début des cours

- \* Pour tous les sites (sauf Tarbes), lundi 24 septembre 2018